

Compte Rendu de la réunion publique du 05 mai 2011

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu.

- Vote des taxes
- Vote des subventions
- Economie d'énergie : éclairage public
- Choix du maître d'œuvre : lotissement de Cirou.
- Présentation de l'étude ZDE
 - Décision par délégation
 - DIA.
- Questions diverses.
 - Marché de maîtrise d'œuvre assainissement et voie douce
 - Vitraux de l'église
 - Marché stade de foot
 - Transformation du poste d'ajoint technique 1^{ère} classe en poste adjoint technique principal 2^{ème} classe : avis favorable de ma CAP 6 avril avec ouverture du poste (1 juin ou 1^{er} juillet)
 - Plan de financement de l'église
 - Nomination délégué station verte

Présents : Jean-Marie ALLÉGUÈDE, Roland BESSIERE, Anne BLANC, Claude BONNAFOUS, Monique CANCE, Christine CAUSSANEL, Gaëlle CHINCHOLLE, Pierre CLUZEL, Olivier DOUZIECH, Bernard FABRE Béatrix GINESTET, Jacqueline LARROQUE, Jean-Claude LATIEULE, Michel SALINIER, Marcel VERDEIL

Excusé(s) : Marie CAJALS

Pouvoir(s) : Max CIERCO à Marcel VERDEIL

André LAPEYRE à Michel SALINIER

Jean Luc ATCHER à Olivier DOUZIECH

Gaëlle CHINCHOLLE est élue secrétaire

Le compte rendu envoyé (par e-mail ou par courrier) est approuvé par l'ensemble des membres présents.

- Vote des taxes

Roland BESSIERE, adjoint aux finances explique que l'État nous a fait parvenir les éléments pour voter les taxes après le vote du budget alors qu'il aurait été normal de les voter en même temps.

Il propose de faire un point sur la réforme de la fiscalité locale :

La réforme de la fiscalité locale a pour objectif d'alléger la pression fiscale sur les entreprises en supprimant la taxe professionnelle considérée comme inéquitable, en la remplaçant essentiellement par la Contribution Economique Territoriale (Cotisation sur la Valeur Ajoutée dont le taux est fixé nationalement par l'État (et non par les collectivités) et Cotisation Foncière des Entreprises) et en créant l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (énergie (électrique, éolien, ...) et réseaux ferrés).

Rappel :

- La commune conserve la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Bâti, la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

- La communauté de communes perd la Taxe Professionnelle Unique qui est remplacée par la part du département sur le Taxe d'Habitation, la taxe sur le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti ainsi que la Contribution sur le Foncier des Entreprises et 26.5% de la Contribution sur la Valeur Ajoutée et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (énergie).

- Le département conserve le Foncier Bâti et récupère la part de la région et bénéficie de 48.5% de la Contribution sur la Valeur Ajoutée et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (énergie).

- La région récupère 25% de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (uniquement réseau ferré). Les ressources de la Région sont donc entièrement fixées par l'État.

La disparition de la Taxe Professionnelle Unique dont le taux était fixé par les collectivités et donnait aux collectivités les marges de manœuvres nécessaires à leur développement va se reporter en partie sur les taxes prélevées au niveau des ménages.

Au niveau de la commune, les taux n'ont pas augmenté depuis 1992 et se situent en dessous de la moyenne départementale pour les communes de même strate. Actuellement les dotations de l'Etat sont gelées et ne compensent pas l'augmentation des charges liées au coût de la vie.

Si la collectivité peut mener à bien les projets qu'elle s'est fixés dans son mandat : 2^{ème} tranche Centre Bourg (800 000 €HT), RD 226 (500 000 €HT) et des obligations courantes d'entretien de voirie et divers (200 000€/an), elle se doit d'anticiper afin de garantir ses ressources pour que les investissements puissent se poursuivre au-delà de ce mandat.

Ainsi l'augmentation des taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le Foncier Bâti qui vous est proposée permettra de réaliser un nouvel emprunt en 2014/2015 pour poursuivre les travaux et en particulier les aménagements sur Naucelle Gare dès que le doublement de la RN 88 sera réalisé, les travaux sur l'école afin de pouvoir accueillir une nouvelle classe et étendre la cantine

La mise en œuvre de ces projets que ce soit pour ce mandat ou au-delà de ce mandat est conditionnée à l'obtention de subvention.

Il vous est proposé de procéder à une augmentation de 2% du taux de la Taxe d'Habitation et la Taxe sur le Foncier Bâti et de laisser inchangée la taxe sur le Foncier Non Bâti dont les bases sont très faibles.

	2010	2011	Ressources supplémentaires pour la commune	Moyenne des collectivités de la strate 2000 à 3500 hab.	Moyenne départementale
Taxe d'Habitation	8,78%	8,96%	3864 €	9,57 %	18,87 %
Taxe Foncier Bâti	15,71%	16,02%	5991 €	17,99 %	19,68 %
Taxe Foncier Non Bâti	83,28%	83,28%		90,70 %	81,39 %
			9856 €		

Cette augmentation représenterait pour un foyer moyen 11€ de la part communale pour l'année, soit moins d'un euro par mois. Elle se rajoute à l'augmentation de 3.5% du Conseil Général et au 2% d'augmentation des bases.

La ressource supplémentaire totale est faible (9 856 €) sur une année mais permettra de dégager l'autofinancement nécessaire dans 4 ans.

En tout état cause il est nécessaire de poursuivre le travail sur la maîtrise des charges que ce soit à travers les économies d'électricité mais aussi en ressource nouvelle comme la mise en place sur les taxes sur les logements vacants ou sur les terrains à bâtir.

Jean Claude LATIEULE indique que le problème est le cumul des augmentations qui finit par peser sur les ménages et que cela arrive au mauvais moment.

Roland BESSIERE pose la question de ne pas avoir augmenté depuis 1992 et qu'il vaudrait mieux faire des toutes petites augmentations mais de façon constante.

Madame le Maire indique que les actions que l'on mène dans les services (garderie peri-scolaire, ...) permettent aussi de faire faire des économies aux habitants

Marcel VERDEIL prend la parole et explique que nous sommes dans l'obligation d'augmenter les taux car l'État se désengage et il se demande si ce n'est pas une erreur de ne pas avoir augmenté les taxes depuis 1992. La suppression de la TPU génère 66 000€ de ressource en moins pour la Communauté de Communes. Parallèlement le Conseil Général augmente de 3.5% tandis que les crédits sociaux chutent : L'EPHAD la Fontanelle est toujours en attente de réévaluation de son GMP qui a été décidé en 2009. Christine CAUSSANEL indique que c'est le personnel qui compense par un surcroît de travail dans l'attente du financement pour réaliser les recrutements ad hoc. Olivier DOUZIECH précise que le Département voit lui aussi ses charges augmentées de façon conséquente et en particulier avec tous les transferts de compétence.

Marcel VERDEIL demande le vote à bulletin secret.

L'augmentation de 2% du taux de la Taxe d'habitation et de la Taxe sur le Foncier Bâti, le maintien de la taxe sur le foncier Non Bâti est votée par 13 oui, 2 non et 2 nul et 1 abstention.

- Vote des subventions

Roland BESSIERE propose de voter les subventions par association, la somme globale ayant été votée au moment du budget. Les montants proposés sont ceux de 2010 sauf pour :

- le Calame et la Vigne où il vous est proposé 500 € au lieu de 160 € afin de couvrir le loyer ; Le Calame et la Vigne a fourni un rapport d'activité étayé avec en particulier de nombreuses animations vers les scolaires,

- Ségala Lévezou Solidarité qui passerait de 100€ à 200€

bénéficiaire	2010	2011
ADMR - secrétariat	5 800 €	5 800 €
Aide à Domicile - ADMR	765 €	765 €
amicale laïque	300 €	300 €
amicale laïque exceptionnelle	150 €	150 €
amicale des sapeurs pompiers	2 290 €	2 290 €
animation club jeunesse	310 €	310 €
APEL Saint Martin	160 €	160 €
APE Jean Boudou	160 €	160 €
Association Cycliste Naucelloise	310 €	310 €
AS St Martin	100 €	100 €
Jean Boudou Handball	200 €	200 €
AS Jean Boudou	100 €	100 €
BBN - jeunes	1 100 €	1 100 €
BBN - seniors	430 €	430 €
Bourses d'apprentissage	150 €	150 €
Comité des Fêtes	1 530 €	1 530 €
comité jumelage mèze	583 €	583 €
FNACA	160 €	160 €
FNACA	200 €	200 €
FCN - jeunes	2 000 €	2 000 €
FCN - seniors	500 €	500 €
Le Calame et la Vigne	160 €	500 €
Los Clavelous	600 €	300 €
Lyre Naucelloise - jeunes	1 030 €	1 030 €
Lyre Naucelloise - fanfare	500 €	500 €
Familles Rurales	765 €	765 €
Maison Familiale	610 €	610 €
amis de la fontanelle	150 €	150 €
Paralysés de France	100 €	100 €
Pétanque Club - seniors	300 €	300 €
Photo Club Naucellois	300 €	300 €
Rallye	2 000 €	2 000 €
Randonneurs du Naucellois	310 €	310 €
Ségala Levezou Solidarité	100 €	200 €
Rugby Club Naucellois - jeunes	1 500 €	1 500 €
Rugby Club Naucellois - seniors	500 €	500 €
Société de Chasse	230 €	230 €
Sports Quilles Naucellois	400 €	400 €
Tennis Club Naucellois	610 €	610 €
USEP Jules Ferry	150 €	150 €
classes de découverte 7.50€/jour/enfant de Naucelle		
spectacle courage	200 €	200 €
WESTERN DANSE	300 €	300 €
Nova Cella Comedia	200 €	200 €

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Economie d'énergie : éclairage public

Madame le Maire fait le point sur le diagnostic sur l'éclairage public présenté par le bureau d'étude ETI au groupe de travail. Ils ont mesuré l'intensité lumineuse de chaque point en travaillant la nuit. Il apparaît un éclairage trop important sur certain secteur. La proposition qui nous est faite porte sur le changement des ampoules, le changement des coffrets défectueux et la mise en place de « variateur » d'intensité au période creuse de la nuit. L'investissement est de 128 000€ les économies d'énergie sont de 13521 €/an sur la base du prix de l'énergie actuel ce qui fait au maximum un retour sur investissement de 9,5 ans. Le système proposé est coûteux car il faut mettre en place sur chaque point un variateur (70€) or nous souhaitons sur certain secteur que soit étudiée une coupure de l'éclairage public. Dans ce cas, il s'agit de mettre des horloges astronomiques programmables en fonction du jour et de la période de l'année : on peut donc décider que pour le 14 juillet ou la nuit de Noël, l'éclairage public restera allumé toute la nuit. Ce sera sûrement un mixte des différentes solutions

Il n'y a pas de décision à prendre et la prochaine réunion est programmée pour le 18 mai.

- Présentation de l'étude Zone de Développement Eolien

Madame le Maire explique que le bureau d'étude a défini les zones potentielles qui sont pour le périmètre de l'étude le secteur de la Souque Rouge à Naucelle et le secteur de Jouets à Sauveterre du Rouergue.

La visite réalisée hier avec les élus des sites de Saint Félix du Lauraguais et du Sidobre a permis de dialoguer avec les élus, les riverains et les habitants.

Au niveau de Saint Félix, les éoliennes datent d'avant la mise en place de la distances minimum des 500m. Les élus et riverains ont indiqué ne pas être gênés par le bruit. Il était difficile de percevoir le bruit chez le voisin le plus proche : moins de 350m par contre le Maire de Saint Félix reconnaît avoir perçu du bruit sur une seule maison à moins de 500m, sous certaines conditions, sans explication particulière. Malgré une opposition importante lors de la réalisation du projet, annulation du permis, les habitants sont plutôt fiers de leurs éoliennes qui représentent un intérêt énergétique mais aussi économique. Ils précisent qu'il n'y a pas eu d'impact négatif sur le tourisme et les locations et le patrimoine.

Olivier DOUZIECH indique que la notion de pollution visuelle est vraiment propre à chacun.

Roland BESSIERE explique que par grand vent, il entend le train et les bruits de la RN et qu'il faut aussi relativiser, le vent fait du bruit.

Béatrix GINESTET demande si le schéma éolien est bien intégré dans la démarche du PADD. Madame le Maire indique que l'équipe a en sa possession l'étude réalisée par ENCIS Wind et Sycomore paysages et territoires.

Madame le Maire demande si les élus sont favorables à la poursuite du projet et propose le déroulement suivant :

- rencontre avec les habitants riverains du site
- réunion publique en juin
- décision du Conseil Municipal

Béatrix GINESTET demande si on rencontrera l'association et indique la nécessité d'avoir des documents pour présenter le projet.

Madame le Maire indique qu'il est bien prévu une réunion avec les habitants riverains dont la majeure partie sont membres de l'association et rappelle que les conseils municipaux sont publics.

Olivier DOUZIECH rappelle que si l'énergie est une nécessité d'ordre public, cela devrait être à l'État d'imposer ses choix. Cependant si cela revient aux collectivités, il demande à ce que les aspects financiers et en particulier l'intérêt économique pour la collectivité soient établis avant de prendre la décision finale indépendamment des

aspects énergétiques.

Il s'agit à ce stade d'émettre un avis quant à la poursuite de la démarche.

Avis favorable à l'unanimité pour poursuivre de la démarche.

- Décisions prises par délégation : DIA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas préempté pour les parcelles suivantes :

Parcelle C381 : 19 rue du Coteau : habitation

Parcelle B 1403 : 10 route de Cirou : terrain à bâtir

- Lotissement de Cirou : choix du maître d'œuvre

Madame le Maire rappelle la procédure :

Consultation en décembre 2010 des maîtres d'œuvre : 4 candidatures

Sélection de 2 équipes en janvier 2011 : C. Bonnet/ Urbactis et de J. Y. Puyo/VRD Concept

Les 2 candidats ont été auditionnés le jeudi 3 mars 2011.

Il ressort de cette audition et de l'analyse des offres que le projet du groupement JY Puyo/ VRD Concept répond pleinement aux attentes de la collectivité avec en particulier l'intégration du projet au niveau de la topographie (pas de remaniement de terre), faible imperméabilisation avec une circulation en sens unique.

Il vous est proposé de retenir l'option concernant dans sa phase projet, la détermination des haies séparatives afin d'avoir une homogénéité, avec une réalisation en régie, ainsi que le cheminement piéton et l'extension du réseau d'assainissement. En sus l'étude loi sur l'eau et éventuellement la possibilité d'un accompagnement des acquéreurs.

Le montant des travaux est évalué à 600 000€ HT. Il vous est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et ses avenants pour un montant forfaitaire provisoire de 73 000€ HT avec un système de prime et pénalité en fonction de la diminution ou d'augmentation du coût des travaux.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Marché de maîtrise d'œuvre assainissement, voirie

Madame le Maire explique qu'une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée afin de mener à bien les travaux suivants :

- réseaux d'assainissement en eau pluviale et eaux usées

- télésurveillance des postes de relevage

- réalisation de la voie douce entre le pont du lieux et Naucelle

Le montant des travaux a été évalué à 250 000€ HT

Suite à l'ouverture des plis, deux propositions sur trois ressortent mais il est nécessaire de finaliser certains points avant de valider définitivement le marché.

Il vous est demandé d'autoriser Madame le Maire à signer le marché de maîtrise œuvre pour un montant maximum de 20 000€ HT

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Vitraux de l'église

Pierre CLUZEL indique qu'il est nécessaire de restaurer les vitraux de l'église. Des contacts ont été pris avec un vitrailliste pour estimer les coûts de restauration. Aussi afin de lisser la charge financière, il vous est proposé d'adopter la programmation pluriannuelle suivante :

2011 : 3800 € HT baie n°6

2012 : 3800 € HT baie n°7

2013 : 3830 € HT baie n°1

2014 : 4060 €HT baie n°2 et 10

2015 : 4060 €HT baie n°3 et 11

2016 : 4070 €HT baie n° 4, 5, 8 et 12

Il s'agit d'un travail délicat car il faut démonter les vitraux et les remplacer par du polycarbonate. Cette opération dure de 6 à 9 mois.

C'est sur cette base que les financeurs seront sollicités.

Il est proposé de faire appel aux dons pour cette opération

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Plan de financement pour la réfection de la toiture :

Pierre CLUZEL indique qu'il est nécessaire de refaire certaine partie de la toiture de l'église.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 50 000€HT. Cependant vu l'importance et la complexité de cette restauration une consultation pour la réalisation d'un diagnostic et des préconisations a été lancée.

Il vous est proposé de solliciter les financeurs selon le plan de financement suivant :

- Participation Etat – DETR 2011(20%)	10 000.00 €
- Participation Département – FDAR 2011(30 %)	15 000.00 €
- Emprunt et Autofinancement (50%)	25 000.00 €

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Marché du stade municipal.

Olivier DOUZIECH explique qu'une consultation a été lancée pour mettre en place l'arrosage intégré au niveau du stade du municipal et pour refaire entièrement la pelouse du stade. Le montant de cette opération est évalué à 21 000 €HT.

Cependant pour la réussite de cette opération, il est nécessaire de bloquer l'utilisation du terrain pendant les 5 mois à venir et pour cela il doit rencontrer les 2 clubs utilisateurs pour se caler sur un usage cohérent au vu de l'investissement et de l'effort fait par la collectivité.

Il faudra un engagement écrit de la part des clubs car la collectivité fait déjà beaucoup pour ces clubs. Cependant si la sécheresse de cet hiver se poursuit, il risque d'il y avoir une interdiction d'arroser.

Il vous est demandé d'autoriser Madame le Maire à signer le marché pour un montant maximum de 21 000€HT si un accord est trouvé par rapport à la non utilisation du terrain jusqu'à fin septembre.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Transformation du poste d'adjoint technique 1ère classe en poste adjoint technique principal 2ème classe.

Madame le Maire indique qu'afin de pouvoir permettre à un agent, adjoint technique 1ère classe d'accéder au grade d'adjoint technique principal 2ème classe correspondant aux missions qu'il assure, il est nécessaire de créer le poste d'adjoint technique principal 2ème classe. L'incidence financière reste minime (moins de 10 €brut par mois par rapport à l'avancement d'échelon) mais permet à la fois une reconnaissance du travail effectué et une légère bonification.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Délégué station verte

La commune de Naucelle adhère la Fédération des Stations Vertes, il est nécessaire de désigner un Délégué pour siéger aux assemblées délibérantes. Il vous est proposé de désigner Roland BESSIERE. Roland BESSIERE indique qu'il n'est pas demandeur et sollicite l'assemblée pour une autre candidature.

A l'unanimité des membres présents et représentés, Roland BESSIERE est désigné comme délégué.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h30